

## MOBILITÉ DES JEUNES : les aides notamment l'aide au permis de conduire - *Mise à jour sept 2023*

Enjeux : Un permis de conduire coûte entre 1300€ (conduite accompagnée) et 1600€. 110 jeunes/an passent le permis. 60% en conduite accompagnée (15-18ans) et 40% en « classique » (18-22ans) 10% de ces 40% sont des jeunes hors territoire qui viennent le repasser en campagne (source l'unique auto-école du diois).

Les jeunes (et moins jeune) en ont besoin pour leur mobilité, accès à l'emploi, sociabilisation, quête d'indépendance...

Certains sont aidés par les familles et d'autres non (voir étude INJEP) : inégalité des chances

Des aides existent mais ont chacune des critères et présentent des certaines contraintes/handicaps, elles sont recensées sur le site <https://ardeche-drome.info-jeunes.fr/les-aides-pour-passer-son-permis-de-conduire-en-ardeche-drome>

### I. AIDES DE L'ETAT :

---

- **Aide aux transports des apprentis : Critères :**

- ✓ Il doit être âgé d'au moins 18 ans, l'âge minimum légal pour conduire,
- ✓ Etre titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution,
- ✓ L'apprenti doit également être engagé dans la préparation du permis de conduire.

L'aide accordée par l'Etat s'élève à un montant de 500€, quel que soit le prix du permis.

Pour obtenir cette aide de 500€, le jeune en apprentissage doit effectuer une demande auprès de son CFA, le Centre de Formation d'Apprentis.

Cumulable aux autres aides

- **Aide aux déplacements professionnels (Pôle emploi):**

prise en charge des frais kilométriques si embauche CDI, CDD ou travail intérimaire de plus de 3 mois consécutifs.

- **Le permis à 1€.**

L'Etat propose un « permis de conduire à 1 euro par jour » aux 15-25 ans.

L'intérêt est de pouvoir échelonner gratuitement son paiement sur plusieurs mois, en remboursant 30 euros par mois au maximum, soit 1 euro par jour. Le dispositif concerne les permis A1 (moto légère), A2 (moto de puissance moyenne) et B (permis auto).

Les étapes : se rendre dans l'une des écoles de conduite labellisées, et obtenir un devis pour faire une demande de prêt auprès d'un établissement bancaire partenaire (la liste est à retrouver [sur le site securite-routiere.gouv.fr](http://sur.le.site.securite-routiere.gouv.fr)). Un prêt à taux zéro est alors proposé à l'apprenti conducteur, les intérêts étant pris en charge par l'Etat. Remboursement sur vingt à quarante mois : Plusieurs formules sont possibles en fonction du forfait choisi avec l'auto-école : 600 euros, 800 euros, 1 000 euros ou 1 200 euros. Le remboursement peut s'étaler sur vingt à quarante mois. En cas d'échec à l'examen, une formation complémentaire peut être financée jusqu'à 300 euros au maximum.

*« Rembourser 30 euros par mois m'a semblé très accessible, et le fait qu'il n'y ait pas de frais d'emprunt est aussi avantageux, explique Manon. Avec mon forfait, j'ai pu financer les cours de code, trois présentations à l'examen du code, vingt heures de conduite et une présentation à l'examen du permis. »*

Autre avantage : ce prêt est cumulable avec les autres aides publiques de financement (aide apprentis, aide région)

En savoir plus : [« Le permis à 1 € par jour, qu'est-ce que c'est ? »](#) sur le site de la Sécurité routière

- [« Comment financer votre permis de conduire ? »](#) sur le site du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
- [« Aide au financement du permis de conduire B pour les apprentis »](#) sur le site du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion »

## II. AIDES DE LA REGION

---

- **Financement de la formation au permis de conduire**

Le montant de l'aide est de 200 €.

**Bénéficiaires et points d'attention :** Cette aide s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 ans, en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes. La demande devra être déposée avant le 19ème anniversaire du jeune.

L'aide est cumulable avec [l'aide au permis de conduire proposée par le Pass'Région](#).

4 justificatifs à fournir :

- ✓ une pièce d'identité,
- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ✓ une facture certifiant l'inscription dans une auto-école située en région
- ✓ et un relevé d'identité bancaire.

Étape 1 : Je constitue et je dépose un dossier de demande d'aide.

Étape 2 : Ma demande est instruite. Si elle est recevable ou sélectionnée, je reçois une information d'attribution d'aide.

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire>

- **Pass région (Conseil régional AURA):**

Les jeunes qui effectueront une mission d'engagement volontaire proposée par une association identifiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et œuvrant dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'aide aux personnes malades ou handicapées, le lien entre les générations, verront leur engagement récompensé : la Région pourra financer une partie de leur permis de conduire (200€ pour 35h de mission et 500€ pour 80h de mission).

Les jeunes pompiers volontaires, titulaires du brevet de Jeunes sapeurs-pompiers (JSP), peuvent également bénéficier d'une aide de 1000€ en contrepartie de leur investissement au service de nos concitoyens. De même pour les jeunes engagés sapeur pompier volontaire ou cadet de la gendarmerie : aide de 500€ (secours)

- **Carte illico solidaire (SNCF) :**

La carte illico solidaire est gratuite et valable 1 an. Elle offre une réduction immédiate de 75 % sur les billets en 2nde classe.

Elle permet aux jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, les jeunes inscrits en Missions locales de se rendre gratuitement : à des entretiens d'embauche et à des entretiens préalables à une formation (uniquement pour les -26 ans).

## III. AIDES DU DEPARTEMENT

---

- **Aide jeune « FAJ » (Département/mission locale):**

L'aide ponctuelle proposée par le FAJ permet de **soutenir financièrement les jeunes en situation de précarité** et doit être débloquée dans un but précis. Ce dernier peut être purement alimentaire, mais peut aussi faciliter l'accès au logement, financer des frais de transport ou une entrée en formation...

Délivrée par le département, l'aide offerte par **le FAJ est soumise à un plafond et ne peut excéder 1.000 € par an**. Son montant exact varie suivant les collectivités territoriales et peut être versé directement auprès d'un prestataire tiers. Et pour les situations les plus graves ou pressantes, il est aussi possible de demander une aide financière d'urgence. **Pour faire une demande, se faire accompagner par un travailleur social de la Mission Locale.**

#### IV. SUR CERTAINS TERRITOIRES AIDES DES COLLECTIVITES

Des collectivités apportent des financements complémentaires, en passant une convention avec les auto-écoles de leur territoire.

Quelle collectivité	Montant aide	Enveloppe budgétaire totale/an	Critère quotient familiale	Critère âge	contre-partie bénévolat	gouvernance	Contact	Temps de travail dédié	autre
CC val de Drôme	Jusqu'à 500€	20 000€ 40bourses/an	<1000€ de QF	15-25ans	50h bénévolat (1 tableau à remplir par l'asso qui accueille le jeune en bénévolat)  Versement si a eu le code (délai de 1an entre acceptation de la bourse et code obtenu)	4 commissions d'attribution/an	Amandine Bellah Emilie Billard pôle social  Temps consacré 0.1ETP	Communication : affichage avt les commissions Contact jeune : sur montage du dossier et suivi du bénévolat	Certains jeunes sont suivis par le CCAS
Ville de Crest	Jusqu'à 700€				70h de bénévolat	Commission municipale			<a href="https://www.mairie-crest.fr/-Bourse-au-permis-de-conduire-.html">https://www.mairie-crest.fr/-Bourse-au-permis-de-conduire-.html</a>
CC Porte Drôme Ardèche	250 à 500€		250€ sans conditions de ress 500€ si QF<1000€	18-25ans	35h de bénévolat dans une asso ou une commune dans les 12 mois qui suivent la validation de la bourse				<a href="http://www.porte-dromardeche.fr/data_produit//uploads/public/871_fiche_technique_(projet).pdf">http://www.porte-dromardeche.fr/data_produit//uploads/public/871_fiche_technique_(projet).pdf</a>